

Versement
1441 W 1-16

Identification :

Intitulé/ Analyse : Demandes de subventions adressées à la mission musique

Dates extrêmes : 1989-2003

Importance matérielle : 1.50ml

Contexte

Service versant : Mission musique

Service producteur : Aube. Conseil général. Mission musique

N° d'entrée du versement : 55046 devient 55562

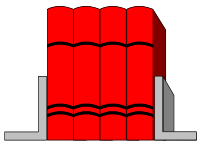
Date d'entrée du versement : 31 août 2005

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : mai 2007



Présentation

Histoire administrative du service[1]

En 1991 le Conseil général demande à Daniel Millières de mener une étude de faisabilité sur la création dans l'Aube d'une A.D.D.M. (association départementale de développement de la musique). Suite à l'étude menée, le Conseil général renonce à la création d'une structure lourde et décide de recruter un spécialiste de la musique pour mener de façon autonome, sa propre politique musicale.

Tout d'abord appelé Politique musicale, ce service devient Mission musique.

Prosaïquement la politique musicale consiste en l'instruction de demandes de subventions.

Les trois grands volets de cette politique musicale sont

L'enseignement spécialisé
La pratique de l'amateur
La diffusion musicale

Les champs d'action des différents volets de la politique musicale[2] :

Le soutien à l'enseignement spécialisé : conservatoire national, écoles de musique municipales ou associatives.
L'encouragement à la pratique de l'amateur : sociétés musicales, chorales, prix aux jeunes musiciens.
L'aide à la diffusion musicale : concerts, festivals.
La production de l'Orchestre aubois des jeunes : jeunes talents des écoles et sociétés musicales auboises.
La production de l'Orchestre symphonique de l'Aube (orchestre professionnel non permanent).

Auparavant l'instruction des demandes de subvention était assurée par le SECL (service enseignement, culture, sport, loisirs) et les dossiers correspondants n'étaient pas conservés. Néanmoins, on trouvera la trace des subventions allouées dans les délibérations du Conseil général.

Présentation du contenu du versement

Ce versement comporte les demandes de subventions accordées ou refusées par le Conseil général. A l'appui d'une demande sont annexés : les plaquettes de présentation des différentes associations , quelquefois un historique de l'association, le programme de la

[1] Dans *Entre Nous* publication interne au Conseil général, article signé Xavier de la Selle
[2] Dans *L' Aube Nouvelle* n°38

manifestation pour laquelle la subvention est demandée et/ou les programmes d'actions déjà effectuées.

Dans ce versement, les champs d'action des différents volets de la politique musicale s'organisent autour de cinq thématiques

Le soutien à l'enseignement spécialisé (conservatoire national, écoles de musique municipales ou associatives).

L'encouragement à la pratique de la musique en amateur (sociétés musicales, chorales et fédérations musicales).

L'aide à la diffusion musicale (concerts et festivals).

Les actions transversales regroupant deux ou trois des thématiques précédemment citées.

Le soutien à l'orchestre jeunes aubois regroupant les jeunes talents des écoles et sociétés musicales.

Ce versement a été effectué lors du déménagement du service.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par le Code du Patrimoine

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

Le Code du Patrimoine fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.
Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Ces documents sont communicables immédiatement



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-3	Formation musicale	1989-2001
4-9	Pratique musicale	1989-2001
10-13	Diffusion musicale	1989-2003
14-15	Actions transversales [3]	1995-2002
16	Orchestre jeunes aubois	1992-1999

Demandes de subvention adressées à la mission musique

1441 W 1 - 3 Formation musicale

1989 - 2001

1441 W 1 Ecoles de musique des communes d'Aix-en-Othe à Lusigny-sur-Barse

1441 W 2 Ecoles de musique des communes de Mery-sur-Seine à Sainte-Savine

1441 W 3 Ecoles de musique des communes de Saulsotte (La) à Troyes

1441 W 4 - 9 Pratique musicale

1989 - 2001

1441 W 4 Chorales

1441 W 5 Sociétés musicales des communes d'Arcis-sur-Aube à Coussegrey

1441 W 6 Sociétés musicales des communes d'Estissac à Nouzonville (Ardennes)

1441 W 7 Sociétés musicales des communes de Pâlis à Saint-André-les-Vergers

[3]Voir explication dans l'introduction.

1441 W 8 Sociétés musicales des communes de Saint-Julien les-Villas à Virey-sous-Bar

1441 W 9 Fédération musicale Aube Haute-Marne

1441 W 10 - 13 Diffusion musicale

1989-2003

1441 W 10 Festival-en-Othe

1996 - 2002

1441 W 11 La Motte-Tilly

1989 – 2001

1441 W 12 Tremplin Rock Aubois (1998-2003) ; Festival Nuits de Champagne (1991-1997) ; Val-d'Auzon Académie musicale Européenne (1994-1997)

1991 – 2003

1441 W 13 Jeunesses Musicales de France (1989-2002) ; Symphonie (1992-1996) ; Accords parfaits (1995-1996) ; Pulsation (1997-1998) ; C.U.C production (1997-1999) ; D.M. music (1997) ; Comité d'Action et de promotion du conservatoire (1997-1998) ; Association création et diffusion des arts de la scène (1991-1996) ; Association pour la découverte et le développement des musiques (2000-2001) ; Obsolète association (1997-1999)

1989 - 2002

1441 W 14 - 15 Actions transversales

1995 - 2002

1441 W 14 Communes de Bar-sur-Aube à Romilly-sur-Seine

1441 W 15 Communes de Saint-André-les-Vergers à Val-d'Auzon

1441 W 16 Orchestre Aubois des Jeunes

1992-1999